

Les ministres de l'EAC approuvent l'Étude sur l'Union monétaire

PANA, 03/03/2010 Dar es-Salaam, Tanzanie - Les ministres des Finances et de la Planification Économique des cinq États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) ont adopté la feuille de route de la région pour la mise en place d'une Union monétaire. Cependant, ils ont fait remarquer que son lancement ne se ferait peut-être pas en 2012 comme prévu, en raison du volume de travail préparatoire minimum requis.

A l'issue d'une réunion d'une journée au siège de l'EAC, à Arusha, en Tanzanie, les ministres ont, dans la soirée de mardi, convenu qu'il était nécessaire de mettre en place un Conseil des ministres sectoriel, responsable des Finances, pour superviser le processus de l'Union monétaire. Après avoir examiné la dernière étude sur l'établissement de l'Union monétaire est-africaine (EAMU), les ministres ont estimé qu'il était nécessaire de renforcer les capacités du Secrétariat de l'EAC afin de faciliter le processus d'accélération de l'Union monétaire. Les pays membres de l'EAC sont le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, le Burundi et le Rwanda et chacun a sa propre monnaie. Le projet de feuille de route sur l'EAMU a été élaboré par les gouverneurs des banques centrales, les secrétaires généraux et les directeurs généraux des marchés financiers, les organismes chargés de la réglementation des retraites et du secteur des assurances, les bureaux nationaux de la statistique, les chambres des avocats généraux et l'Association des banquiers, sous la coordination des ministres responsables des affaires de l'EAC. L'étude adoptée porte sur quatre principaux éléments, à savoir les préalables de l'EAMU; le cadre juridique et institutionnel nécessaire pour l'établissement de l'EAMU, incluant le modèle de protocole pour l'établissement de l'EAMU; les travaux préparatoires pour la transition vers l'EAMU et le cadre réglementaire opérationnel pour l'EAMU. Dans un communiqué publié à la fin de la réunion, les ministres ont noté qu'ils avaient diverses questions nécessitant un examen approfondi, telles que les cadres juridique, institutionnel et réglementaire; les questions opérationnelles et la direction politique sur les options de l'établissement de la Banque centrale est-africaine (EACB). Les ministres ont recommandé qu'un protocole global sur l'EAMU soit négocié et qu'un groupe de travail de haut niveau soit mis en place de toute urgence pour négocier le protocole de l'EAMU et réviser le projet de feuille de route. Ce groupe de travail va réviser et peaufiner le projet de feuille de route et le soumettre au Conseil sectoriel des ministres responsables des Finances quand il va se réunir en mai 2010. Dans le cadre de la feuille de route actuelle, les négociations sur le Protocole de l'EAMU et l'Acte de l'EACB devraient démarrer en mars 2011 et se terminer 12 mois après. Ce même projet prévoit la révision des critères de convergence macroéconomique d'ici juillet 2011 et l'établissement d'un mécanisme de change d'ici décembre 2011. Les négociations sur les instruments juridiques nécessaires pour l'établissement de l'Institut monétaire est-africain (EAMI) devraient également démarrer en septembre 2010.